

Pour que votre dossier de candidature soit recevable vous devez joindre :

- Une lettre de motivation (à l'entrée en formation)
- Un CV actualisé
- Une photocopie des diplômes justifiant une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité (voir liste des diplômes ci-dessous)
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une photo d'identité (que vous n'agrafez pas au dossier SVP, accrochez la plutôt avec un trombone ou un morceau de scotch)
- Un avis de situation Pôle Emploi

Liste des diplômes qui dispensent de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico psychologique (ou DE)
- Diplôme d'Etat d'assistant familial
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- CAP Agricole option « services en milieu rural
- BEP Agricole, options services aux personnes
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- Diplôme Professionnel ou d'aide-soignant (ou DE)
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- Certificat d'aptitude professionnelle « Petite enfance »
- CAP « employé technique de collectivité » ou CAP « assistant technique en milieu familial ou collectif »
- Titre professionnel : Assistant de Vie ou Assistant de Vie aux Familles
- Certificat d'employé familial polyvalent suivi du certificat de qualification professionnelle assistant de vie
- Diplôme d'Etat Auxiliaire de vie sociale
- CAP Agricole « services aux personnes et vente » en espace rural
- Les lauréats de l'Institut du Service Civique
- les titulaires d'un baccalauréat, quel qu'il soit

**Attention !**

**Vous devez obligatoirement joindre une copie de votre diplôme dans ce dossier afin de pouvoir être dispensé de l'épreuve écrite d'admissibilité**